



# Commune de DORTAN (01590)

## CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU SEANCE DU 12 AVRIL 2017

Affiché le 18 avril 2017.

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h, au lieu habituel de ses séances, après convocation du 5 avril 2017, sous la présidence de Mme Marianne DUBARE, Maire.

Etaient présents	Marianne DUBARE - Jean-Claude GAILLARD - André PERRIN Agnès PRUNIAUX - Anne-Marie FEUGIER - Christophe DAVID- HENRIET - Hélène JACQUET - Alain BRITEL - Thierry REBERE (à partir de 19h48) - Marie-Rose RIZZO - Ludovic SAILLARD - Agnès DUBOIS - Fabien CHAVET - Nicolas RIPPE - Janine DURET Isabelle SERRAND (à partir de 19h07)		
Etaient excusés	Anaïs JULLIEN - Joël SUBTIL (procuration à Hélène JACQUET) Stéphanie CORNATON (procuration à Agnès DUBOIS)		
Secrétaire de séance	Jean-Claude GAILLARD		
Conseillers en exercice : 19			
	<u>à 19h</u>	<u>à partir de 19h07</u>	<u>à partir de 19h48</u>
Présents :	14	15	16
Votants :	16	17	18

A la demande de Mme le Maire, le Conseil municipal décide l'ajout à l'ordre du jour du point « tirage au sort de la liste préparatoire des Jurés d'Assises pour l'année 2018 ».

### APPROBATION COMPTE RENDU DU 13 MARS 2017

Le compte rendu du Conseil municipal du 13 mars 2017 est adopté à l'unanimité.

### COMPTE RENDU DE DECISIONS N° 2

Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a été appelée à prendre dans le cadre de sa délégation.

N° 2017-002 du 17/03/2017	Avenant n° 1 au marché avec VAL TP SAS pour le renouvellement du réseau d'eau potable hameau de Maissiat et l'extension des réseaux humides (EU, EP, AEP, hameau de Bonaz) faisant apparaître une plus-value de 16 263.50 € HT en raison de modifications apportées en cours de chantier afin de tenir compte des quantités réajustées et de travaux supplémentaires. Le montant du marché est ainsi porté de 68 538.75 € HT à 84 802.25 € HT.
---------------------------	---

André PERRIN précise que les travaux faisant l'objet de cet avenant sont dus principalement aux raccordements qui se sont avérés plus compliqués que prévu dans le hameau de Maissiat d'en Bas.

**Arrivée d'Isabelle SERRAND à 19h07**

**Présents : 15**

**Votants : 17**

### CCHB : APPROBATION RAPPORT COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Jean-Claude GAILLARD fait part au Conseil que la CLECT a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées à la CCHB consécutivement aux transferts de compétences et à ce titre, d'élaborer un rapport. Chaque fois qu'une compétence est transférée à la CCHB ou reprise par les Communes, la CLECT évalue les montants dus par la CCHB aux Communes et vice-versa.

Il précise que ce rapport a été adopté à l'unanimité de la CLECT et constitue la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation (AC) qui sera versée par la CCHB aux Communes, le versement des attributions de compensation constituant une dépense obligatoire pour cette dernière.



## Commune de DORTAN (01590)

Il commente les documents distribués aux conseillers et indique que la Commune de DORTAN est concernée par la compétence déchetterie car les gros déchets et encombrants ne sont plus pris en charge par la CCHB. La compétence retourne donc à la Commune et cette dernière se verra attribuer, chaque année, une compensation de 28 147.54 €.

Il propose au Conseil de délibérer sur le rapport adopté par la CLECT dans son intégralité sans possibilité d'ajout, de retrait, d'adoption partielle.

**Délibération : à l'unanimité**, le Conseil municipal :

- APPROUVE le rapport de la CLECT ;
- DONNE POUVOIR à Mme le Maire pour notifier cette décision à M. le Président de la CCHB.

### GARANTIES D'EMPRUNTS SEMCODA LOGEMENTS AIDES « LA CITE » TRANCHE 3

Mme le Maire informe que la Commune a déjà accordé sa garantie aux emprunts pour les tranches 1 et 2.

Elle explique que la SEMCODA souhaite contracter les prêts suivants pour la tranche 3 et sollicite la garantie de la Commune à hauteur de 80 % de l'enveloppe financière totale :

- auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, un prêt pour la construction de 13 logements PLUS et 5 logements PLAI situés La Cité, d'un montant total de 2 278 400 € ;
- auprès de la Caisse d'Epargne, un prêt pour la construction de 22 pavillons PSLA situés La Cité, d'un montant total de 2 746 400 €.

**Délibération : à l'unanimité**, le Conseil municipal :

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 80 %, soit :
  - ✓ pour le prêt à la CDC, un montant de 1 822 720 € ;
  - ✓ pour le prêt à la Caisse d'Epargne, un montant de 2 197 120 €
- AUTORISE Mme le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre les établissements bancaires précités et la SEMCODA.

### FIXATION TAUX D'IMPOSITION 2017

En préambule, Jean-Claude GAILLARD souhaite répondre à la question de Mme Janine DURET posée en Commission Finances du 3 avril quant à l'endettement et donne la liste des principaux emprunts en cours.

Pour en revenir aux taux d'imposition, Jean-Claude GAILLARD rappelle que depuis 2015, ils sont légèrement augmentés tous les ans.

Il annonce une baisse des dotations de l'Etat d'environ 30 000 € en 2017, les montants du FPIC ne sont, quant à eux, pas encore connus. Il précise que, depuis 2012, ce ne sont pas moins de 600 000 € qui ont ainsi été ponctionnés sur le budget communal.

Il présente les simulations effectuées sur les taux d'imposition 2017 et propose 2% d'augmentation, ce qui représente une recette supplémentaire de 10 000 €, sans compter la variation des bases. Il précise qu'en 2017, la CCHB va aussi augmenter ses taux.

**Délibération : à l'unanimité**, le Conseil municipal :

- FIXE les taux des contributions directes 2017 comme suit :
  - Taxe d'habitation : 9.47 %
  - Taxe foncière (bâti) : 14.14 %
  - Taxe foncière (non bâti) : 43.12 %.

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Jean-Claude GAILLARD rappelle au Conseil qu'en 2016, le montant des subventions versées aux associations a subi une baisse de 5 %. Pour 2017, les montants sont reconduits sauf pour les coopératives scolaires car ceux-ci sont calculés suivant le nombre d'élèves.

**Arrivée de Thierry REBERE à 19h48**

**Présents : 16**

**Votants : 18**

**Délibération : par 17 voix pour et 1 abstention**, le Conseil municipal :

- DECIDE de verser une subvention aux associations suivantes :



## Commune de DORTAN (01590)

COMPTE	BENEFICIAIRES	MONTANT	OBJET
6574	ASDL	2 900 €	Fonctionnement
6574	ADAPEI	400 €	Fonctionnement
6574	Amicale donneurs de sang	50 €	Fonctionnement
6574	Association des livres	1 425 €	Fonctionnement
6574	Club des Cyclamens	366 €	Fonctionnement
6574	Club d'échecs Oyonnax Dortan	295 €	Fonctionnement
6574	Comité des fêtes	694 €	Fonctionnement
6748	Comité des fêtes	1 000 €	Fête de la musique
6574	Coopérative scolaire élémentaire	2 415 €	Fonctionnement
6574	Coopérative scolaire maternelle	1 449 €	Fonctionnement
6574	Jeunes sapeurs-pompiers	475 €	Fonctionnement
6574	Mogad'art	290 €	Fonctionnement
6574	Office national des anciens combattants	100 €	Fonctionnement
6574	Prévention routière	100 €	Fonctionnement
6574	RCLD	950 €	Fonctionnement
6574	Sentiers buissonniers	290 €	Fonctionnement
6574	Sentiers buissonniers (retraités sportifs)	290 €	Fonctionnement
6574	Sou des écoles	1 710 €	Fonctionnement
6574	Syndicat de chasse	290 €	Fonctionnement
6574	Tennis club de Dortan	950 €	Fonctionnement
6574	UDCVRA	100 €	Fonctionnement
<b>TOTAL</b>		<b>16 539 €</b>	

### SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE EAU

Jean-Claude GAILLARD propose l'attribution d'une subvention d'équilibre de 10 000.00 €, étant entendu que cette dernière ne sera versée qu'en cas de nécessité.

**Délibération : oui à l'unanimité.**

### SUBVENTION AU BUDGET ANNEXE CHAUFFERIE

Jean-Claude GAILLARD propose l'attribution d'une subvention d'équilibre de 16 400.00 €.

**Délibération : oui à l'unanimité.**

### BUDGET PRIMITIF 2017 CHAUFFERIE

Jean-Claude GAILLARD présente le projet de budget primitif 2017 de la Chaufferie, tel qu'il a été discuté en commission Finances du 3 avril.

**Délibération : à l'unanimité**, le Conseil municipal :

- APPROUVE le budget primitif 2017 de la Chaufferie qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

- Section d'exploitation : 132 340.00 €
- Section d'investissement : 40 457.06 €.

### BUDGET PRIMITIF 2017 ASSAINISSEMENT

Jean-Claude GAILLARD présente le projet de budget primitif 2017 Assainissement, tel qu'il a été discuté en commission Finances du 3 avril.

Les possibilités de travaux d'investissement qui se dégagent se montent à 102 472.78 €.



## Commune de DORTAN (01590)

**Délibération : à l'unanimité**, le Conseil municipal :

- APPROUVE le budget primitif 2017 Assainissement qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
  - Section d'exploitation : 221 223.12 €
  - Section d'investissement : 167 700.28 €.

### BUDGET PRIMITIF 2017 EAU

Jean-Claude GAILLARD présente le projet de budget primitif 2017 Eau, tel qu'il a été discuté en commission Finances du 3 avril.

Une somme de 4 000 € est prévue pour l'achat de compteurs et cybles dont 15 pour les nouveaux lotissements et une petite réserve.

Les possibilités de travaux d'investissement qui se dégagent se montent à 96 871.46 €.

Aucun virement n'a été prévu de la section d'exploitation à la section d'investissement.

**Délibération : à l'unanimité**, le Conseil municipal :

- APPROUVE le budget primitif 2017 Eau qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
  - Section d'exploitation : 257 288.53 €
  - Section d'investissement : 244 985.46 €.

### BUDGET PRIMITIF 2017 COMMUNE

Jean-Claude GAILLARD présente le projet de budget primitif 2017 de la Commune, tel qu'il a été discuté en commission Finances du 3 avril.

Il donne la liste des investissements, d'un montant de 152 362.74 €, retenus par la commission qui a dû faire des choix et n'a donc pas retenu certains projets pour environ 48 000 €. Les principaux investissements inscrits au budget sont :

- travaux accessibilité : 20 000 €,
- achat d'une épareuse : 37 134 € (- 10 000 € de reprise de l'ancienne),
- travaux voirie : 16 700 €,
- mur soutènement à Bonaz : 18 000 €,
- modernisation éclairage public : 31 600 €,
- remplacement chaudière vestiaires foot : 15 591.07.

Agnès PRUNIAUX souhaite attirer l'attention du Conseil municipal sur la non inscription des crédits d'environ 11 000 € nécessaires à la reprise de 15 tombes au cimetière dont les concessions n'ont pas été renouvelées et ne faisant pas partie de la procédure de reprise engagée par ailleurs. Elle souligne qu'il reste 40 emplacements disponibles au cimetière et que légalement, ce nombre doit être de 5 fois le nombre de décès / an, donc insuffisant à ce jour. Elle rappelle qu'en 2010, un projet d'extension du cimetière avait été estimé à 400 000 € TTC et, c'est pour cette raison, que la solution de reprise de concessions, moins onéreuse, avait été retenue.

André PERRIN ajoute que les crédits de 16 700 € accordés pour les travaux de voirie sont très insuffisants et ne permettront pas de réaliser les travaux envisagés sur le parking du terrain de foot et la pose de chicanes à Uffel.

**Délibération : à l'unanimité**, le Conseil municipal :

- APPROUVE le budget primitif 2017 de la Commune qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :
  - Section de fonctionnement : 1 800 295.74 €
  - Section d'investissement : 357 231.85 €.

### DENOMINATION NOUVELLES RUES LOTISSEMENTS PRE SAINT PIERRE ET LA CLEF DU CHAMP MONTANT

Mme le Maire précise au Conseil que, s'agissant de voies privées, le Conseil municipal n'est pas compétent pour procéder à leur dénomination.

Elle rappelle que la voie interne du lotissement Pré Saint Pierre est la rue Pré Saint Pierre.

Pour ce qui concerne le nouveau lotissement « La Clef du Champ Montant » en construction à Sénissiat, il appartiendra à la future association syndicale de se prononcer.



## Commune de DORTAN (01590)

### DENOMINATION ECOLES

Hélène JACQUET rappelle au Conseil que suite à la consultation lancée, 50 participations ont été enregistrées, principalement des écoles, la population ayant très peu participé.

Elle invite le Conseil à se prononcer sur les noms retenus par la Commission Scolaire, à savoir :

- Ecole maternelle :
  - La Source Bleue
  - L'Orée du Bois
  - Bellevue
- Ecole élémentaire :
  - Les Cascades
  - de la Bienne
  - des Tourneurs

**Délibération : à l'unanimité**, le Conseil municipal :

- DECIDE de dénommer les écoles ainsi qu'il suit :
  - ✓ école maternelle La Source Bleue
  - ✓ école élémentaire Les Cascades.

### ECLAIRAGE PUBLIC : POSE HORLOGES ASTRONOMIQUES ET REMPLACEMENT BALLONS FLUO

Christophe DAVID-HENRIET rappelle la volonté de la Commune de procéder à une extinction nocturne de l'éclairage public hormis les alentours de la Mairie et le quartier de la Cité dont la réhabilitation est prévue.

Il précise que :

- cette extinction pourrait se faire de 23h à 5h ;
- la Commune compte 480 points lumineux, hameaux compris ;
- le coût de l'éclairage public est de 31 500 € / an qui, avec la réalisation de ce projet, serait ramené à 19 600 €, soit une économie de 11 900 € ;
- l'extinction de l'éclairage public n'entraîne pas d'augmentation de la délinquance.

Il indique que la Commune a sollicité le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain) pour étudier les possibilités techniques et mettre en œuvre les adaptations nécessaires qui consistent, notamment, en la pose d'horloges astronomiques et le remplacement de ballons fluo. Le montant de travaux est estimé à 26 333.33 € HT.

Il ajoute que le plan de financement prévisionnel se présente de la façon suivante :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Taux	Montant HT
Modernisation divers secteurs (pose d'horloges astronomiques et remplacement ballons fluo)	26 333.33 €	SIEA		6 405.00 €
		Réserve parlementaire		5 000.00 €
		Autofinancement (fonds propres)		14 928.33 €

**Délibération : à l'unanimité**, le Conseil municipal :

- APPROUVE :
  - ✓ le projet de modernisation du réseau d'éclairage public ;
  - ✓ le plan de financement comme défini ci-dessus.
- DECIDE que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23h à 5h dès que les horloges astronomiques seront installées.
- MANDATE Mme le Maire pour :
  - ✓ solliciter la participation de tout organisme et administration susceptibles d'aider financièrement la Commune dans le cadre des travaux précités ;
  - ✓ prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure et, en particulier, les lieux concernés, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.



## Commune de DORTAN (01590)

### BUREAU DE POSTE : MODIFICATION AMPLITUDE DES HORAIRES D'OUVERTURE

Madame le Maire informe le Conseil qu'elle a reçu à 2 reprises les représentants de la Poste. Un RV a eu lieu le 15 février au cours duquel ces derniers ont proposé la création d'une agence postale communale ou la réduction de l'amplitude horaire d'ouverture. Lors du deuxième RV le 14 mars, le rapport présenté prévoit la baisse des horaires de 27h30 à 24h30 / semaine par la fermeture du bureau de poste le samedi matin avec effet au 28 août 2017.

Elle ajoute qu'il y a, en moyenne, 27 personnes (données de 2013 à 2015) qui fréquentent le bureau de poste le samedi matin, ce qui n'est pas négligeable.

**Délibération : à l'unanimité**, le Conseil municipal :

- S'ELEVE vigoureusement contre la proposition de diminution des horaires d'ouverture du bureau de poste.
- JUGE inacceptable le projet envisagé par la Poste.
- DEMANDE solennellement à la Poste de conserver les horaires actuels du bureau de poste.

### AMF (ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE) : VŒU DE SOUTIEN AU « MANIFESTE DES MAIRES DE FRANCE ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITE POUR DES COMMUNES FORTES ET VIVANTES AU SERVICE DES CITOYENS »

Mme le Maire informe que l'Association des Maires de France a reçu certains candidats à l'élection présidentielle pour faire part de l'inquiétude concernant l'avenir des Communes.

Elle précise qu'une charte pour l'avenir des communes et des intercommunalités a ainsi été élaborée et propose au Conseil d'apporter son soutien à cette démarche.

**Délibération : à l'unanimité**, le Conseil municipal :

- SOUTIENT le manifeste de l'AMF.

### TIRAGE AU SORT LISTE PREPARATOIRE DES JURÉS D'ASSISES POUR L'ANNEE 2018

Il est procédé au tirage au sort de 3 noms sur la liste électorale en vue de l'établissement de la liste préparatoire des Jurés d'Assises pour l'année 2018. Ont été tirés au sort : Mme PAUZE Muriel, MM. ROZIER Jean-Michel et CERVELLIN Robert.

### QUESTIONS DIVERSES

1. Service technique : Mme le Maire fait part des problèmes de sous-effectif au service technique (4 agents). Elle annonce que 2 d'entre eux doivent subir des interventions chirurgicales, l'un en mai, l'autre en septembre, nécessitant des arrêts plus ou moins longs. Il faut embaucher un remplaçant de toute urgence. Il est rappelé que le montage des chapiteaux ne peut se faire qu'avec l'aide des associations.

La séance est levée à 21h22.

La Présidente de séance,  
Marianne DUBARE

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Claude GAILLARD

Toutes les délibérations relatives à ce conseil sont consultables en mairie.